

## Séance du Conseil communal du 29 avril 2013

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2013.

---

M. ELSSEN, Bourgmestre;

M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, ~~MOSON~~, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;

Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;

Mmes et MM. ~~DESAMA~~, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, WATHELET, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, ~~VOISIN~~, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Secrétaire.

---

**A 19h00 :** *Réception à l'occasion de la remise du titre d'Echevine honoraire de la Ville de Verviers à Mme VOISIN-DUPUIS.*

*Présentation de l'étude d'aménagement et de développement des quartiers de Verviers Ouest et de Gérardchamps par l'Auteur de projet.*

**LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 05.**

**LE CONSEIL,**

0387 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 21 JANVIER 2013.**

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que l'incident survenu à l'extrême fin de la séance du Conseil communal du 21 janvier 2013, et mettant en cause MM. BREUWER, Président du C.P.A.S., et M. KRIESCHER, Conseil communal, suite à l'interpellation par le premier nommé d'une personne se trouvant dans le public devrait être acté au P.V. Entendu l'exigence de Mme DUMOULIN de voir figurer son intervention au présent procès verbal;

Par 20 voix contre 14,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0388 N° 01<sup>bis</sup>.- **INTERCOMMUNALES - Interrosane, S.C.R.L - Composition des organes - Sièges à pourvoir avant renouvellement - Désignation d'un candidat administrateur et de deux candidats commissaires - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 09bis.

0389 N° 01<sup>ter</sup>.- **INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L - Composition des organes - Siège à pourvoir avant le renouvellement - Désignation d'un candidat administrateur - Déclaration d'urgence.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

## DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 09ter.

- 0390** N° 02.- **CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Modifications (Droit d'interpellation du citoyen).**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 MODIFIE  
 le Titre VIII "Du droit d'interpellation du citoyen" de son Règlement d'ordre intérieur adopté en sa séance du 3 décembre 2012.
- 0391** N° 03.- **CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.**  
A l'unanimité des suffrages des membres présents,  
 MODIFIE  
 la composition de ses Sections permanentes - Sections "Développement économique et territorial-Logement" et "Travaux-Environnement-Informatique-Cultes-Associations patriotiques": permutation entre Mme PIRONNET Marie-Christine épouse POLIS et M. VROMEN Pierre-Yves, Conseillers communaux (voir annexe).
- 0392** N° 04<sup>a</sup>.- **ATELIERS COMMUNAUX - Projet d'implantation rue Henri Leclercq (Zoning de Stembert) - Accord cadre - Approbation.**  
Entendu l'exposé de M. le Bourgmestre qui rappelle le schéma d'élaboration de ce point;  
Entendu l'intervention de M. AYDIN, Conseiller communal, qui estime que l'on pourrait envisager un montage comparable pour permettre la construction d'une nouvelle caserne;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents (appel nominal),  
 DECIDE  
 d'adopter l'accord cadre et toutes composantes adaptées au dossier présenté par la Ville.
- 0393** N° 04<sup>b</sup>.- **ATELIERS COMMUNAUX - Projet d'implantation rue Henri Leclercq (Zoning de Stembert) - Règlement d'intervention du secteur immobilier - Contrat de bail à loyer - Approbation.**  
Entendu l'exposé de M. le Bourgmestre qui rappelle le schéma d'élaboration de ce point;  
Entendu l'intervention de M. AYDIN, Conseiller communal, qui estime que l'on pourrait envisager un montage comparable pour permettre la construction d'une nouvelle caserne;  
A l'unanimité des suffrages des membres présents (appel nominal),  
 DECIDE :  
 - d'adopter le règlement d'intervention et toutes composantes du secteur "immobilier" de la S.C.R.L. "Ectia";  
 - d'adopter, sous réserve de l'inscription budgétaire requise, le projet de contrat de bail à loyer.
- 0394** N° 05.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Contrat forains - Renouvellement.**  
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, et de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S.;  
Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui rappelle que l'objectif du dispositif est de donner force de loi à un contrat pour permettre d'avoir des activités et des métiers de qualité;

Par 31 voix contre 3,

DELEGUE

spécialement au Collège communal la gestion quotidienne des foires et kermesses en vue de la bonne exécution des contrats d'emplacements souscrits par les industriels forains,

ARRETE

le texte des contrats d'emplacements attribués aux industriels forains sur les kermesses et fêtes foraines organisées sur le territoire de la Ville. Ces contrats étant conclus pour une durée de dix ans, à l'exception des contrats relatifs aux attractions à sensation dont la durée est limitée à deux ans renouvelables.

**0395 N° 06.- KERMESES ET FETES FORAINES - Calendrier 2013 - Approbation.**

Par 20 voix contre 3 et 11 abstentions,

ARRETE

le calendrier des foires et kermesses pour l'année 2013.

**0396 N° 07.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement rue de Liège n° 114 et 123).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit, rue de Liège, du côté impaire et paire sur une distance de d'un mètre cinquante de part et d'autre des garages sis au n° 114 et 123 de ladite voirie. Cette mesure sera matérialisée par le traçage au sol de lignes jaunes discontinues.

**0397 N° 08.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées, sur la placette de la rue Simonis).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapés est créé, rue Simonis sur la raquette de stationnement, à proximité de l'immeuble portant le n° 8.

**0398 N° 09.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapés, rue des Martyrs à proximité de l'immeuble n° 34).**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les handicapés est créé, rue des Martyrs, côté pair, sur une distance de 6 mètres à proximité de l'immeuble portant le n° 34.

**0399 N° 09<sup>bis</sup>.- INTERCOMMUNALES - Interмосane, S.C.R.L - Composition des organes - Sièges à pourvoir avant renouvellement - Désignation d'un candidat administrateur et de deux candidats commissaires.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE :

- en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Interмосane" :
- M. AYDIN Hasan, Conseiller communal;

- en qualité de candidat commissaire représentant la Ville au Collège des commissaires de la S.C.R.L. "Intermosane" :
- M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;
- Mme LAMBERT Sophie, Conseillère communale.

**0400 N° 09<sup>ter</sup> .- INTERCOMMUNALES - A.I.D.E., S.C.R.L - Composition des organes - Sièges à pourvoir avant le renouvellement - Désignation d'un candidat administrateur.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

M. CARTON Bernard, Conseiller communal, en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "A.I.D.E.".

**0401 N° 10.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Vote d'un douzième provisoire.**

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal, qui s'inquiète de ne pas voir le vote d'un budget en Conseil communal et demande à ce qu'un calendrier soit dressé;

Entendu la réponse de M. BREUWER, Président du C.P.A.S., qui précise que la séance du budget aura lieu le 26 mars 2013. Il précise que le Collège arrêtera le budget le 8 mars prochain;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

AUTORISE

le Collège communal à effectuer, pour l'exercice 2013, les dépenses à concurrence d'un douzième des crédits obligatoires inscrits au budget 2012 et approuvés.

**0402 N° 11.- CENTRE PUBLIC D'AIDE SOCIALE - Administration générale - Règlement d'ordre intérieur - Abrogation - Nouveau texte - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

le nouveau texte du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil de l'Action sociale en date du 3 janvier 2013.

**0403 N° 12.- EMPLOI - Salon "Action Job Etudiant" - Partenariat entre la Ville et les organisateurs - Convention - Adoption.**

Par 23 voix pour et 11 abstentions.

ADOPTE

le projet de convention.

**0404 N° 13.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Vivo, A.S.B.L. - Mandature communale 2013-2018 - Composition des organes - Désignation des délégués de la Ville et des administrateurs.**

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal, (qui fait glisser sa question orale lors de l'analyse de ce point - voir annexe pages 24 & 25);

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin (voir annexe page 26 à 28);

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui s'interroge sur la légalité de la décision sur la représentation d'ECOLO dans les différents organes;

Par 20 voix et 14 absentions,

DESIGNE :

- en qualité de représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Vivo" :
- M. BEN ACHOUR Malik, Conseiller communal;

- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- Mme LAMBERT Sophie, Conseillère communale;
- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
- M. PITANCE Benoît, Echevin-Conseiller communal;
- Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal;
- M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal;
- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
- et parmi ceux-ci, en qualité de représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Vivo" :
  - M. BEN ACHOUR Malik, Conseiller communal;
  - M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
  - M. PITANCE Benoît, Echevin-Conseiller communal;
  - Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
- auxquels il y a lieu, en vertu de l'article L1234-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, d'adjoindre :
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
  - M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal;
  - Mme DUMOULIN Pauline, Conseillère communale;
  - M. BERRENDORF Bruno, Conseiller communal.

**0405 N° 14.- URBANISME - Rues Biolley et de la Cité - S.P.I., S.C.R.L. - Demande de reconnaissance et d'expropriation des terrains concernés par le site "Intervapeur-Abattoir-Zénith"- Organisation d'une enquête publique du 7 janvier au 5 février 2013.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ARRETE :

Art. 1.- Emet un avis favorable sur la demande de reconnaissance et d'expropriation des terrains concernés par le site "Intervapeur-Abattoir-Zénith".

Art. 2.- Préconise l'extension du périmètre de reconnaissance de zone afin qu'il inclue une partie de la rue de Limbourg, en vue de permettre l'aménagement d'une traversée sécurisée pour le cheminement cyclo-pédestre vers le parc Marie Louise situé en face du site, et à condition que cette extension n'engendre pas de délais supplémentaires pour la prise de l'arrêté de reconnaissance et d'expropriation.

**0406 N° 15.- QUARTIERS D'INITIATIVES - Commissions de Rénovation de Quartier (Arrêté du Gouvernement Wallon du 23 septembre 2004, article 7) - Désignation des huit représentants de la Ville.**

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui estime que tous les Groupes politiques doivent être représentés au sein des organes et que même un mandat avec voix consultative permettrait une présence au sein desdits organes;

Par 20 voix et 14 abstentions.

DESIGNE

en tant que délégués de la Ville aux Commissions de Rénovation de Quartier :

- M. NAJI Said, Conseiller communal;
- M. BOTTERMAN Robert, Conseiller communal;
- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- Mme DEGIVES-RENIER Martine, Echevine-Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.;
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale;
- M. PITANCE Benoît, Echevin-Conseiller communal.

**0407 N° 16.- HOLDING COMMUNAL (en liquidation) - Assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Désignation du représentant de la Ville et de son suppléant.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE :

- M. MOSON Pierre, Echevin des Finances-Conseiller communal, en qualité de mandataire habilité à représenter la Ville aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la S.A. "Holding communal";
- M. LEGROS Jean-Marie, Echevin-Conseiller communal, en qualité de mandataire suppléant;

DECIDE

que ces mandats prendront fin lors du prochain renouvellement général des Conseils communaux.

**0408 N° 17.- BELFIUS BANQUE, S.A. - Assemblées générales ordinaires et extraordinaires - Désignation du représentant de la Ville et de son suppléant.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE :

- M. MOSON Pierre, Echevin des Finances-Conseiller communal, en qualité de mandataire habilité à représenter la Ville aux Assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la S.A. "Belfius Banque";
- M. LEGROS Jean-Marie, Echevin-Conseiller communal, en qualité de mandataire suppléant;

DECIDE :

- que ces mandats prendront fin lors du prochain renouvellement général des Conseils communaux;
- de charger le Collège communal de l'exécution de la délibération.

**0409 N° 18.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Groupement pour l'Action Routière (G.A.R.), A.S.B.L. - Octroi d'un subside - Demande d'aide logistique - Impression de brochures trimestrielles par l'Economat.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "G.A.R." sous forme d'impression de brochures trimestrielles et estimée à 500,00 € pour l'année 2013;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

**0410 N° 19.- REGIE DES QUARTIERS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Assemblée générale - Désignation des délégués du Conseil Communal et des candidats administrateurs - Renouvellement.**

Par 20 voix et 14 abstentions.

DESIGNE :

- M. NAJI Saïd, Conseiller communal;
- M. BOTTERMAN Robert, Conseiller communal;
- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- Mme DEGIVES-RENIER Martine, Echevine-Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.;
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale,

en leur qualité de délégué du Conseil communal au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers";

PRESENTE :

- M. NAJI Saïd, Conseiller communal;
- M. BOTTERMAN Robert, Conseiller communal;

- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale;
  - M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
  - Mme DEGIVES-RENIER Martine, Echevine-Conseillère communale;
  - M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.;
  - Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale,
- en leur qualité de candidat administrateur de l'A.S.B.L. "Régie des quartiers de Verviers".

**0411 N° 20.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES FEMMES - Nouveau règlement - Adoption.**

Entendu l'intervention de Mme DEGIVES-RENIER, Echevine;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., qui regrette que l'Echevin du Département n'assurera pas la présidence;

Par 23 voix contre 11,

ADOPTE

le nouveau règlement de la Commission consultative communale des Femmes et acte dès à présent, que, conformément à l'art. 1 de ce nouveau règlement, on ne parlera plus de "Commission consultative communale des Femmes" mais bien de "Conseil consultatif communal des Femmes".

**0412 N° 21.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA FAMILLE - Nouveau règlement - Adoption.**

Entendu l'intervention de Mme DEGIVES-RENIER, Echevine;

Par 23 voix contre 11,

ADOPTE

le nouveau règlement de la Commission consultative communale de la Famille et acte dès à présent, que, conformément à l'art. 1 de ce nouveau règlement, on ne parlera plus de "Commission consultative communale de la Famille" mais bien de "Conseil consultatif communal de la Famille".

**0413 N° 22.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES AINES - Nouveau règlement - Adoption.**

Entendu l'intervention de Mme DEGIVES-RENIER, Echevine;

Par 23 voix contre 11,

ADOPTE

le nouveau règlement de la Commission consultative communale des Aînés et acte dès à présent, que, conformément à l'art. 1 de ce nouveau règlement, on ne parlera plus de "Commission consultative communale des Aînés" mais bien de "Conseil consultatif communal des Aînés".

**0414 N° 23.- LES AMIS DE LA CRECHE GARDERIE, A.S.B.L. (Crèche Kangourou) - Conseil d'administration - Remplacement de quatre délégués du Conseil communal, à titre d'observateur.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE :

- Mme RENIER Martine épouse DEGIVES, Echevine-Conseillère communale;
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
  - Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale;
  - Mme DARRAJI Nezha, Conseillère communale,
- en tant que délégués du Conseil communal, à titre d'observateurs, au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Les Amis de la Crèche-Garderie (Crèche Kangourou)".

**0415 N° 24.- CRECHE COMMUNALE "LES ENFANTS DE LA TOURELLE", A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Remplacement des représentants du Conseil communal.**

Par 20 voix et 14 abstentions,

DESIGNE :

- Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale;
  - Mme RENIER Martine épouse DEGIVES, Echevine-Conseillère communale;
  - Mme CELIK Duygu, Conseillère communale;
  - Mme OZER Cécile, Conseillère communale;
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
  - Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale,
- en qualité de représentant du Conseil communal à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Les Enfants de la Tourelle";

PRESENTE :

- Mme RENIER Martine épouse DEGIVES, Echevine-Conseillère communale;
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
  - Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale,
- en qualité de candidats en vue d'être désignés comme membres du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Les Enfants de la Tourelle".

**0416 N° 25.- CENTRE REGIONAL DE LA PETITE ENFANCE (C.R.P.E.), A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Remplacement des représentants du Conseil communal.**

Par 20 voix et 14 abstentions,

DESIGNE :

- Mme RENIER Martine épouse DEGIVES, Echevine-Conseillère communale;
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
  - Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale,
- en leur qualité de représentant du Conseil communal pour siéger à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Centre Régional de la Petite Enfance (C.R.P.E.)";

PRESENTE

Mme RENIER Martine épouse DEGIVES, Echevine-Conseillère communale, en qualité de candidate administratrice en vue d'être désignée comme membre de droit du Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Centre Régional de la Petite Enfance (C.R.P.E.)".

**0417 N° 26.- ISOCELE, A.S.B.L. - Crèche Baby Stop - Conseil d'administration - Remplacement du représentant du Conseil communal.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

PRESENTE

Mme RENIER Martine DEGIVES, Echevine-Conseillère communale, pour siéger au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Isocèle" (Crèche Baby Stop).

**0418 N° 27.- PERSONNES HANDICAPEES - Charte communale de l'Intégration de la Personne handicapée - Association Socialiste de la Personne Handicapée - Adhésion de la Ville - Renouvellement.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

la charte communale de l'Intégration de la Personne Handicapée et par conséquent, renouvelle l'adhésion de la Ville à la dite charte.

**0419 N° 28.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES PERSONNES HANDICAPEES - Nouveau règlement - Adoption.**

Par 23 voix contre 11,



## ADOPTE

le nouveau règlement de la Commission consultative communale des Personnes Handicapées et acte que, dès à présent, conformément à l'Art. 1 de ce nouveau règlement, on ne parlera plus de "Commission consultative communale des Personnes Handicapées" mais bien de "Conseil consultatif communal des Personnes en situation de Handicap".

**0420 N° 29.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture de cinq demi-classes au 21 janvier 2013 aux écoles des Boulevards, de l'Est, de Stembert, des Linaigrettes et de Petit-Rechain.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE :

Art. 1.- Une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles des Boulevards rue de Liège n° 55, de l'Est rue des Hospices n° 57, de Stembert rue de la Forge n° 5, des Linaigrettes rue Ma Campagne n° 27 et de Petit-Rechain rue Nicolas Arnold n° 27 à partir du 21 janvier 2013.

**0421 N° 30.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - Essor Gym, A.S.B.L. - Occupation de locaux à l'école communale de Lambermont - Approbation.**

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui demande que l'octroi des subsides indirects soient objectivés et clairement définis dans un texte clair;

Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin, qui confirme qu'une analyse est en cours pour rencontrer les éléments avancés par Mme DUMOULIN;

Par 31 voix et 3 abstentions,

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Essor Gym" sous forme de mise à disposition partiellement gratuite de plusieurs locaux de l'école de Lambermont et estimé à 2.310,00 €;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,45 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0422 N° 31.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside numéraire - Verviers au Film de l'Eau, A.S.B.L. - Approbation.**

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S.;

Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin;

À l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'octroyer en 2013 une subvention de 8.800,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Verviers au Film de l'Eau", sous réserve de l'acceptation par la Tutelle du budget communal 2013;
- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activités lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

**0423 N° 32.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - A.S.B.L. "Vervi-Riz-Harmonie" - Location de la salle de l'Harmonie - Gratuité - Approbation. Seigneurie de la Vervi-Riz - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une aide à l'A.S.B.L. "Seigneurie de la Vervi Riz", sous forme de mise à disposition de locaux, le 31 mars 2013, sis rue de l'Harmonie n° 49 et estimée à 425,00 €;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

**0424 N° 33.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - A.S.B.L. "Les Copains d'Alors" - Location de la salle de l'Harmonie - Gratuité – Approbation**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer une aide à l'A.S.B.L. "Les Copains d'Alors", sous forme de mise à disposition de locaux, le 13 octobre 2013, sis rue de l'Harmonie n° 49 et estimée à 425,00 €;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €.

**0425 N° 34.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside numéraire - Les Minières, A.S.B.L. - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer en 2013 une subvention de 250,00 € sous forme d'argent l'A.S.B.L. "Les Minières";
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €.

**0426 N° 35.- AQUALAINE, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des 9 représentants de la Ville et des 5 candidats administrateurs.**

Entendu l'intervention de M. MESTREZ, Conseiller communal, qui s'interroge sur le montant du subside qui sera inscrit au budget;

Entendu la réponse de M. DEGEY, Echevin, qui précise qu'il défendra le montant du subside au Collège lors de l'élaboration du budget;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

- en qualité de représentants de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Aqualaine" :
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal (membre de droit conformément aux statuts);
  - M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;
  - M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
  - M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
  - M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
  - M. CARTON Bernard, Conseiller communal;
  - Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
  - M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal;
  - M. LEONARD Alain, Conseiller communal;
- en qualité de candidats administrateurs au sein de l'A.S.B.L. "Aqualaine" :
  - M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal (membre de droit conformément aux statuts);
  - M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;

- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. CARTON Bernard, Conseiller communal;
- Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
- M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal;
- M. LEONARD Alain, Conseiller communal;
- M. KRIESCHER Philippe, Conseiller communal;
- M. BERRENDORF Bruno, Conseiller communal.

**0427 N° 36.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Composition des organes - Assemblée générale - Désignation des représentants de la Ville - Conseil d'administration - Présentation des candidats administrateurs.**

Par 20 voix et 14 abstentions,

DESIGNE

en qualité de représentant de la Ville à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre" :

- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal (membre de droit conformément aux statuts);
- M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;
- M. ISTASSE Jean-François, Conseiller communal;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. CARTON Bernard, Conseiller communal;
- Mme GILSON Céline, Conseillère communale;
- M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal;
- M. LEONARD Alain, Conseiller communal.

PRESENTE

en qualité de candidat administrateur au sein de l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre" :

- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal (membre de droit conformément aux statuts);
- M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal.

**0428 N° 37.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - Haute Ecole Libre Mosane - Disposition d'une salle au Centre Touristique de la Laine et de la Mode - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'Helmo Verviers sous forme d'une mise à disposition gratuite de la petite salle de réception du 1er étage du Centre touristique de la Laine et de la Mode, pour y réunir les étudiants, le 28 mars 2013;
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €.

**0429 N° 38.- PLAN TRIENNAL DES TRAVAUX 2010-2012 - Sollicitation d'un programme triennal transitoire auprès du Service public de Wallonie.**

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S.:

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui suggère qu'il serait bon d'avoir un état d'avancement des travaux pour réaliser un bilan sur l'état du triennal 2010-2012;

Entendu la réponse de M. LEGROS, Echevin, qui précise qu'il transmettra le point sur les travaux réalisés;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

d'inscrire le dossier d'aménagement des archives communales à l'Hôtel de Biolley (2ème phase) dans un programme triennal transitoire;

SOLLICITE

les subventions prévues par le décret du Conseil Régional Wallon du 21 décembre 2006.

- 0430 N° 39.- PROGRAMME TRIENNAL 2010-2012 - Point 01/2012 - Réaménagement de l'espace public place du Marché - Investigations archéologiques - Convention à passer avec le Service public de Wallonie.**

Entendu l'intervention de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., qui s'interroge sur la situation du marché durant les travaux;

Entendu la réponse de M. LEGROS, Echevin, qui précise que les fouilles sont imposées par la Région wallonne qui va investiguer autour de l'Hôtel de Ville pour voir si des éléments justifieraient l'ouverture du sol. Si les travaux plus importants sont nécessaires, il faudra analyser la situation suivant les éventuelles découvertes. Le marché hebdomadaire ne devrait pas être touché par ces travaux et pour la brocante de Pâques, il convient d'être plus prudent car certains emplacements ont déjà été attribués. Une solution est en voie d'être proposée;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

APPROUVE

le protocole d'accord pour l'évaluation archéologique de la place du Marché côté ouest à intervenir entre la Ville et le Service public de Wallonie - Services extérieurs - Archéologie.

- 0431 N° 40.- FONDS FEDER 2007-2013 - Portefeuille de projets "VERDI" - P.1.3. - Réfection du chemin des Hautes-Mézelles et rond-point Martyr-Marteau-Pont des Récollets (ECP13030001488I) - Amélioration de l'éclairage public des escaliers des Hautes-Mézelles - Projet - Modification demandée par InterMosane.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de modifier l'article 7 de sa délibération du 3 septembre 2012 concernant les travaux de pose requis pour l'exécution du projet, de recourir aux S.A. "Jacobs et "Lejeune", désignées dans le cadre du marché pluri-annuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la région administrative de Liège, chargée du suivi des travaux, notamment pour la Ville pour un montant de 250.000,00 € et 453.333,00 € respectivement, conclu par l'Intercommunale "InterMosane" en date du 1er janvier 2012 et ce, pour une durée de 2 ans;

MAINTIENT

pour le surplus les termes de sa délibération du 3 septembre 2012.

- 0432 N° 41.- CREDIT D'IMPULSION 2012 - Aménagement des rues Chapuis et Jardon - Modifications demandées par le S.P.W. - Tutelle générale (service marchés publics) - D.G.O.5.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

les critères de sélection qualitative comme suit :

- satisfaire aux exigences de l'agrément en catégorie C, classe 3;
- ne pas être dans une des causes d'exclusion prévue à l'article 17 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 et ses modifications ultérieures;

APPROUVE

les modifications apportées au cahier spécial des charges telles que signalées dans la lettre du Service public de Wallonie - Tutelle générale (service marchés publics) - D.G.O.5;

## MAINTIENT

pour le surplus les termes de sa délibération du 3 septembre 2012.

**0433 N° 42.- BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis rue Hombiet n° 7/9 - Convention de mise à disposition de locaux à l'A.S.B.L. "La Page" et octroi d'un subside - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui souligne qu'il s'agit de l'A.S.B.L. "La Page" qui fait un travail très utile et il suggère que le Conseil puisse analyser le bilan annuel des subsides directs et indirects accordés aux différentes A.S.B.L. aidées;

Entendu la réponse de M. LEGROS, Echevin, qui confirme l'intérêt de cette proposition;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## APPROUVE

le projet de convention de mise à disposition de locaux au profit de l'A.S.B.L. "La Page" et plus précisément la totalité du bien sis rue Hombiet n° 7/9 à l'exception du rez-de-chaussée et de la salle de pétanque située au fond de la cour, et ce, pour cause d'utilité publique;

## DECIDE :

- d'accorder une aide à l'A.S.B.L. "La Page" sous forme de mise à disposition de locaux sis rue Hombiet n° 7/9 et d'intervention dans les frais d'énergie pour un montant estimé à 11.880,00 € (990,00 €/mois x 12);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €.

**0434 N° 43.- BIENS COMMUNAUX - Bâtiment de l'Harmonie - Convention de mise en dépôt d'une plaque signalétique relative aux lieux de mémoire en Wallonie - Approbation.**

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, qui suggère que l'on puisse faire plus qu'une plaque pour l'anniversaire de cet événement;

Entendu la réponse de M. LEGROS, Echevin, qui rappelle que l'on répond à une demande du Ministre-Président wallon. Au-delà, il appartiendra au Collège d'en décider;

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## APPROUVE

le projet de convention relatif à la mise en dépôt d'une plaque signalétique "Le Parc de l'Harmonie : Théâtre de la première fête de Wallonie" relative aux lieux de mémoire en Wallonie et ce, pour cause d'utilité publique.

**0435 N° 44.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de l'Est - Remplacement des châssis et sablage de la façade - Phase Programme - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

## DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les cahiers spéciaux des charges n° 304-01 lot 01 et n° 304-01 lot 02 et le montant global réactualisé estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de l'Est - Remplacement des châssis et sablage de la façade", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers spéciaux des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant global réactualisé estimé s'élève à 135.671,26 €, T.V.A. 21 % comprise, à savoir :

- 90.187,36 €, T.V.A. 21 % comprise, pour les châssis;
- 45.483,90 €, T.V.A. 21 % comprise, pour le sablage de la façade.

Art. 2.- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation des marchés.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ces marchés auprès de l'Autorité subsidiante Ministère de la Communauté Française.

Art. 4.- De solliciter une subvention pour ces marchés auprès de l'Autorité subsidiante Service public de Wallonie - DGO4 - Département de l'Energie et du Bâtiment durable.

Art. 5.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 6.- D'inscrire le montant nécessaire au budget extraordinaire, après réception de la promesse de subsides.

MAINTIENT

pour le surplus les termes de sa délibération du 13 septembre 2004.

0436

**N° 45.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur - Remise à niveau de la cour de récréation des primaires (2ème phase) – Phase-Programme - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les cahiers spéciaux des charges n° 65-03 et le montant global réactualisé estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur n° 26 - Remise à niveau de la cour de récréation (2ème phase)", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant réactualisé estimé s'élève à 45.424,61 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Ministère de la Communauté Française.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 5.- D'inscrire le montant nécessaire au budget extraordinaire, après réception de la promesse de subsides.

MAINTIENT

pour le surplus les termes de ses délibérations du 13 septembre 2004 et du 12 septembre 2005.

0437

**N° 46.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Petit-Rechain, rue Nicolas Arnold - Réfection de la cour de récréation - Phase programme - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 52-03 et le montant réactualisé estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Petit-Rechain - Réfection de la cour de récréation", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu aux cahiers spéciaux des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant réactualisé estimé s'élève à 105.003,80 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Ministère de la Communauté Française,.

Art. 4.- De compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national.

Art. 5.- D'inscrire le montant nécessaire au budget extraordinaire, après réception de la promesse de subsides. A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MAINTIENT

pour le surplus les termes de ses délibérations des 13 septembre 2004 et 12 septembre 2005.

**0438 N° 47.- CIMETIERES COMMUNAUX - Cimetière de Verviers - Sécurisation des abords d'un mur écroulé - Utilisation d'un crédit d'urgence - Projet - Fixation des conditions de marché.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE SON ACCORD

sur l'application de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et sur l'utilisation d'un crédit d'urgence pour l'exécution desdits travaux;

DECIDE :

- d'approuver, tel que présenté par le Service technique, la procédure utilisée pour le projet de sécurisation, en urgence, des abords d'un mur écroulé au cimetière de Verviers. Le montant estimé s'élève à 22.290,40 €, hors T.V.A., ou 26.971,38 €, T.V.A. 21 % comprise;
- de choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché;
- d'inscrire un montant de 30.000,00 € au budget extraordinaire 2013, sous l'allocation 878/725-60/01, pour supporter la dépense.

**0439 N° 48.- CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Budget 2013 - Modifications n° 1 - Avis à émettre.**

Par 20 voix et 14 abstentions,

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des modifications n° 1 apportées par le Conseil de fabrique de l'église Saint-Nicolas à son budget 2013.

**0440 N° 49.- CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.**

Entendu l'exposé de Mme VAN HEES-LUYPAERTS, Echevine, qui estime opportun de reporter le point en vue de permettre au P.S. et ECOLO de réaliser un groupe technique;

Entendu l'intervention de M. ISTASSE, Conseiller communal;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui contestent la proposition formulée,

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE

de retirer le point de l'ordre du jour.

**0441 N° 50.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'ACCUEIL - Constitution de la nouvelle Commission.**

A l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE

que la Présidence de la Commission consultative communale de l'Accueil (C.C.C.A.) sera exercée par M. ORBAN Claude, Echevin des Sports, de la Santé, de la Vie associative et de l'Information;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE

en qualité de représentant(e)s du Conseil communal au sein de la Commission Communale de l'Accueil :

Effectifs

M. NYSSSEN Didier  
 Mme OZEL Cécile  
 M. DEGEY Maxime  
 M. CLEMENT Georges

Suppléants

Mme CELIK Duygu  
 M. DENIS Jean-François  
 M. VROMEN Pierre-Yves  
 M. SAUSSEZ Guy

0442 N° 51.- **COMMUNICATION EXTERNE - Convention entre l'hebdomadaire "La Quinzaine" et la Ville - Adoption.**

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. ORBAN, Echevin;

Par 31 voix contre 3,

APPROUVE

le projet de convention liant la Ville au toutes boites "Vlan/La Quinzaine" pour l'exercice 2013, sous réserve d'une inscription budgétaire.

0443 N° 52<sup>A</sup>.- **JEUNESSE - Campagne "Communes Jeunes Admis ? Construisons ensemble la Politique locale de la Jeunesse !" - Création éventuelle d'une Commission communale consultative de la jeunesse à Verviers - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO.**

A l'unanimité des membres présents.

ENTEND :

- l'interpellation de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 31 et 32*);
- la réponse de M. DEGEY, Echevin.

**Question orale de M. BOTTERMAN, Conseiller communal, à M. LEGROS, Echevin, sur les chantiers Cour Fischer et rue Spintay.**

Entendu la question orale de M. BOTTERMAN, Conseiller communal (*voir annexe page 33*);

Entendu la réponse de M. LEGROS, Echevin (*voir annexe page 34*).

**Question orale de Mme TARNIGNON, Chef de Groupe P.S., à M. ELSSEN, Bourgmestre, concernant les dispositions à prendre en matière de sécurité et de prévention à Verviers.**

Entendu la question orale de Mme TARNIGNON, Chef de Groupe P.S. (*voir annexe page 35*);

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui estime la question importante. Il ne s'agit pas de choisir entre la répression et la prévention mais bien d'articuler les deux. Il faut pouvoir travailler avec les jeunes là où ils vivent dans une démarche de prévention. Il s'agit d'une question d'éducation permanente. La présence policière est un symbole très important pour le respect de la loi et des règles de vie en commun. La sanction fait également partie du processus éducatif et la communauté verviétoise forme un ensemble. Certains dispositifs sont en place comme les caméras, la brigade canine mais cela a un impact financier important. Concrètement, chacun conviendra que le problème n'est pas neuf au centre-ville et la question de la sécurité doit être abordée rapidement. Un dispositif Q+ qui réunit l'ensemble des forces en présence au centre-ville pour disposer d'une seule voix dans le périmètre concerné. En ce qui concerne l'HORECA, il faut pouvoir faire respecter les règlements en vigueur mais aussi pouvoir faire du cas par cas. La collaboration avec les maisons de police et la Police administrative devra permettre une meilleure approche de la problématique. Verviers doit retrouver sa pleine valeur du respect des règles de vie en société et le travail avec le milieu associatif permettra d'identifier un réel sentiment d'appartenance à la communauté verviétoise. Le Bourgmestre est heureux de voir que le P.S. reconnaît aujourd'hui qu'il y a bien un problème de sécurité au centre-ville et il faut pouvoir l'admettre, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. La marche qui s'est déroulée le 17 février s'est déroulée dans de très bonnes conditions en raison notamment de la bonne collaboration entre les organisateurs et les Services de Police et communaux.



**Question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., à M. ELSSEN, Bourgmestre, concernant la position de la Majorité communale sur le maintien ou non de la trémie.**

Entendu la question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S. (*voir annexe page 36*);  
 Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui souhaite mettre différents éléments en évidence. Il précise qu'il y a changement dans la façon de faire et, jadis, seul le Bourgmestre parlait, les choses ont changé et au sein de la Majorité, les objectifs sont communs, chacun ayant le droit de s'exprimer. En ce qui concerne Citymall, il rappelle que l'avis de l'Auditeur du Conseil d'Etat est actuellement en attente et c'est au regard de cet avis que les décisions pourront être prises. Une concertation entre tous les acteurs concernés a été mise en place par la nouvelle Majorité. Pour la trémie, les concertations entre le Collège, Vesdre Avenir et Citymall ont conduit à une évolution du projet pour l'accès au Centre Ville. Le maintien de la trémie, même s'il pose problème pour différentes raisons techniques, reste une hypothèse de travail et la majorité C.D.H.-M.R., fera aboutir le projet comme elle s'y est engagée. En ce qui concerne le soutien au R.B.C. Verviers-Pepinster, l'analyse est en cours dans le cadre de l'élaboration du budget et le soutien au club n'a jamais été remis en question par le Collège. Cela dit, le contexte budgétaire actuel impliquera des choix et des lignes politiques précises;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION qui estime que la contradiction persiste au regard de la réponse du Bourgmestre. Elle estime que Citymall attend des réponses et des positions précises et elle s'interroge sur l'existence de contradiction entre M. BREUWER et le Bourgmestre et elle considère que les Verviétois risquent vite de regretter un Bourgmestre qui savait trancher;

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui rappelle que le P.S. voulait impérativement supprimer la trémie. La Majorité actuelle dit que le projet finalisé comportera un accès automobile entre la périphérie et le centre-ville, ce qui est indispensable pour l'accès au centre-ville. Dans l'aspect mobilité au centre-ville, certaines hypothèses ont été envisagées et la Majorité veut avoir la garantie d'une solution tout à fait acceptable pour l'accès au centre-ville et donc la trémie reste une hypothèse analysée pour l'heure.

**LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 22 HEURES 05.**

**ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.**

**LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 22 HEURES 10.**

\*\*\*\*\*

Est approuvé, en cette séance du 29 avril 2013, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. ELSSEN